



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du vendredi 27 septembre 2019**  
**Délibération n°2019-37**

**Membres présents :**

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITÉS INVITEES</u>
<p><b>Collège A :</b>                      M. Vincent EGEA.                      M. Nicolas LEROY (Visioconférence)</p> <p><b>Collège B :</b>                      Mme Claire GOLLETTY.                      M. Aurélien SIRI.</p> <p><b>Collège C :</b>                      Mme Evelyne FONTAINE.                      M. Jean-Louis ROSE.</p> <p><b>Collège des BIATSS :</b>                      M. Ridjal ABDOULAHY.                      Mme. Catherine FONTAINE.</p> <p><b>Collège des USAGERS :</b>                      Mme Benoïse BEN ATHMANE.                      M. Anil ABDOULKARIM représenté par                      Mme. Benoïse BEN ATHMANE.</p>	<p><b>Membres de droit :</b>                      Monsieur Benoit ROIG représenté                      par M. Aurélien SIRI                      M. Philippe AUGÉ représenté par M.                      Aurélien SIRI.</p> <p><b>Représentant des activités                      économiques :</b>                      M. Zainal CHARAFOUDINE.</p> <p><b>Représentant des organismes de                      salariés :</b> Monsieur Abdoul DAHALANI                      représenté par M. Zainal                      CHARAFOUDINE.</p> <p><b>Personnalité extérieure :</b>                      Mme Anrafati COMBO représentée par                      M. Zainal CHARAFOUDINE.</p>	<p>M. Jean François COLOMBET, Préfet de Mayotte,                      Chancelier des universités,                      Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de                      Montpellier, Chancelière des universités,                      M. Gilles HALBOUT, Vice-Recteur de Mayotte,                      M. Zoubair Ben Jacques ALONZO, Directeur Général                      de la CCI de Mayotte,                      M. Jean-Marc LELEU, Directeur Régional des Finances                      Publiques de Mayotte,                      M. Fouad DOGGA, chargé de mission vie universitaire                      du Vice-Rectorat de Mayotte,                      Mme Onja ANDRIAMIANDRA, Directrice des affaires                      Financières,                      M. Fortuné DEMBI, Directeur des Ressources                      Humaines.</p> <p><b>QUORUM ordinaire : 15/20</b>  <i>(majorité des membres en exercice présente ou                      représentée)</i></p> <p><b>QUORUM budgétaire et statutaire : 10/20</b>  <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i></p>

**Membre absents (excusés) :** Monsieur Thierry GALARME (Représentant des organisations d'employeurs), M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président du Conseil Départemental), M. Hugues DELOUTE (Personnalité extérieure), M. Nicolas LEROY (Représentant des professeurs d'université).

**Invités absents (excusé) :** M. Jean-François COLOMBET (Préfet de Mayotte – Chancelier des universités),

A l'ouverture de la séance, 9 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 5 procurations ont été données : M. Philippe AUGÉ (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI, Monsieur Benoit ROIG (président de l'université partenaire de Nîmes) représenté par M. Aurélien SIRI, M. Anil ABDOULKARIM (Représentant des usagers) représenté par Mme. Benoïse BEN ATHMANE, Monsieur Abdoul DAHALANI (Représentant des organismes de salariés) représenté par M. Zainal CHARAFOUDINE, Mme Anrafati COMBO (Personnalité extérieure) représentée par M. Zainal CHARAFOUDINE.

**Nature de l'acte :**

Vu le décret n°2011-1299 modifié du 12 octobre 2011 portant création du CUFR de Mayotte,  
 Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017;

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide :

**Article unique**

Le Soutien du CUFR au Projet « D'un monde à l'autre, traversée de l'océan Indien » est approuvé.

**Résultats du vote :**

Nombre de votants..... : 15	Pour..... : 15
Abstention..... : 0	Contre..... : 0

Le président du conseil d'administration du CUFR  
Zainar CHARAFFOUDINE

Le directeur du CUFR  
Aurélien SIRI

<p><b>Envoi au contrôle de légalité le :</b></p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p><b>Certifié exécutoire le :</b></p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
---	--

# Plan d'action de coopération régionale CUFR - Sisygambis 2019

*Madagascar- Seychelles*



Le Pôle Culture du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte (CUFR) et Christine Coulange-Sisygambis ont imaginé un projet culturel et pédagogique à partir du travail artistique de Sisygambis dans le cadre de la politique de coopération régionale poursuivie par le CUFR dans le sud-ouest de l'océan Indien.

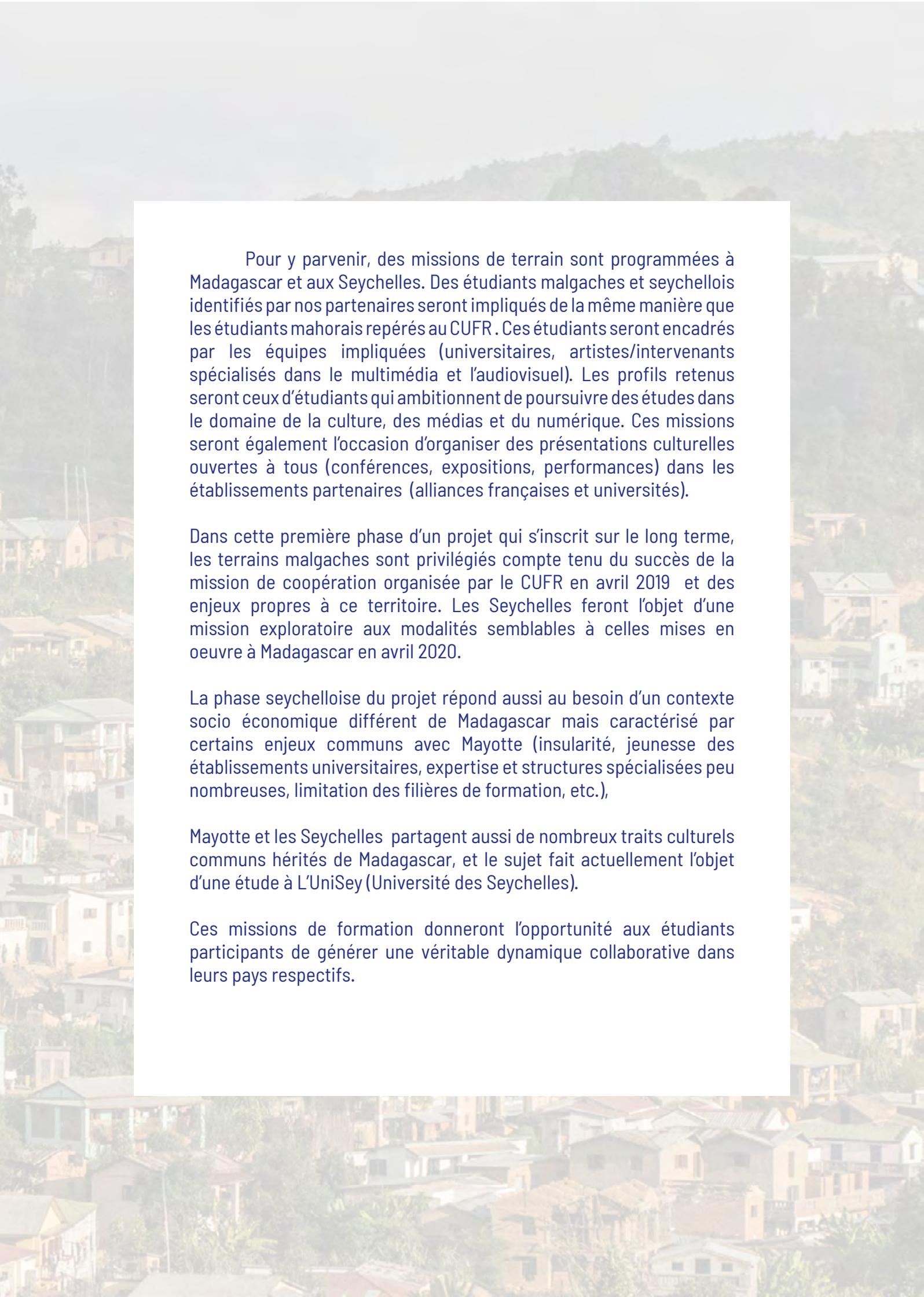
Ce projet vise à former les étudiants mahorais et ceux des pays partenaires (Madagascar, Seychelles) sur les outils numériques, les applications, les métiers de l'audiovisuel et de la communication dans une optique de préservation du patrimoine immatériel de la région.

Encadrés par les enseignants, chercheurs et professionnels partenaires du CUFR, ils étudient et collectent des médias (sons, images et vidéo) sur la musique, les pratiques traditionnelles et spirituelles, les modes de navigation, les échanges marchands qui se sont établis de longue date dans les pays de cette partie du monde.

Durant ce processus, les étudiants des trois pays apprennent ensemble à réaliser des prises de vue et de son de qualité professionnelle et à les implémenter en ligne via des outils numériques actuels. Ils se forment aux différents formats des médias, les documentent et développent leurs capacités rédactionnelles. Ainsi, la formation prodiguée est hybride : en plus de favoriser des rencontres interculturelles, elle touche à la fois au numérique, à l'audiovisuel et la communication pour acquérir les compétences polyvalentes adaptées aux besoins actuels du monde du travail.

À terme, les étudiants du CUFR et leurs homologues malgaches et seychellois deviennent contributeurs naturels de la plateforme MAOI (Médiathèque Audiovisuelle de l'Océan Indien), un projet d'envergure actuellement en cours de développement et porté par Sisygambis et ses partenaires, notamment la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH), la Chaire Unesco-ITEN, l'Université Paris 8 CréaTIC, la DGLFLF, le MuMA-Musée de Mayotte et la Direction des Affaires Culturelles de Mayotte.



The background of the page is a faded, high-angle photograph of a hillside in Madagascar. The houses are built on the slope, with some having colorful roofs. The overall tone is light and airy, with a soft focus.

Pour y parvenir, des missions de terrain sont programmées à Madagascar et aux Seychelles. Des étudiants malgaches et seychellois identifiés par nos partenaires seront impliqués de la même manière que les étudiants mahorais repérés au CUFR. Ces étudiants seront encadrés par les équipes impliquées (universitaires, artistes/intervenants spécialisés dans le multimédia et l'audiovisuel). Les profils retenus seront ceux d'étudiants qui ambitionnent de poursuivre des études dans le domaine de la culture, des médias et du numérique. Ces missions seront également l'occasion d'organiser des présentations culturelles ouvertes à tous (conférences, expositions, performances) dans les établissements partenaires (alliances françaises et universités).

Dans cette première phase d'un projet qui s'inscrit sur le long terme, les terrains malgaches sont privilégiés compte tenu du succès de la mission de coopération organisée par le CUFR en avril 2019 et des enjeux propres à ce territoire. Les Seychelles feront l'objet d'une mission exploratoire aux modalités semblables à celles mises en oeuvre à Madagascar en avril 2020.

La phase seychelloise du projet répond aussi au besoin d'un contexte socio économique différent de Madagascar mais caractérisé par certains enjeux communs avec Mayotte (insularité, jeunesse des établissements universitaires, expertise et structures spécialisées peu nombreuses, limitation des filières de formation, etc.),

Mayotte et les Seychelles partagent aussi de nombreux traits culturels communs hérités de Madagascar, et le sujet fait actuellement l'objet d'une étude à L'UniSey (Université des Seychelles).

Ces missions de formation donneront l'opportunité aux étudiants participants de générer une véritable dynamique collaborative dans leurs pays respectifs.

# Actions programmées

**① Master class itinérante de 5 jours à Mahajanga (Madagascar)** en partenariat avec l'Université de Mahajanga et l'Alliance française de Mahajanga.

**Bénéficiaires :** 3 étudiants mahorais et 1 groupe d'étudiants malgaches.

**② Master class de 5 jours au CUFR de Mayotte** sur la publication numérique.

**Bénéficiaires :** 12 étudiants mahorais et 2 étudiants malgaches

**③ Master class de 5 jours à l'Université Paris 10** sur l'usage de Wikipatrimoine et immersion culturelle dans Paris.

**Bénéficiaires :** 4 étudiants mahorais, 2 étudiants malgaches et 2 étudiants seychellois

**④ Master class itinérante de 5 jours à Victoria et Anse Royale (Seychelles)** en partenariat avec l'Université des Seychelles et l'Alliance française des Seychelles.

**Bénéficiaires :** 4 étudiants mahorais et 1 groupe d'étudiants seychellois

**⑤ Master class de 3 jours au CUFR sur la scénographie muséographique et restitution publique à visée artistique** dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

**Bénéficiaires :** usagers du CUFR et grand public mahorais (la participation d'étudiants malgaches et seychellois est conditionnée à l'obtention de crédits externes - ambassades, OIF, AUF, Délégation Régionale des Alliances françaises de l'océan Indien)

## Budget prévisionnel : 100 000€

(Préfecture de Mayotte, CUFR et apports en nature des partenaires malgaches et Seychellois)